

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 27 novembre 2018

**Objet : Créations et suppressions d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 27 novembre deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 20 novembre 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL.

**Avait donné procuration** : Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Lamya KIROUANI à Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAUNAY à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur Christophe PROVOT à Monsieur Philippe LAURENT, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sophie VALLY à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur André VEYSSIERE à Monsieur Anthony MANGIN.

**Etaient absents et excusés** : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Madame Nadia SEISEN, Monsieur Ali ZAHI.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Créations et suppressions d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-1 et suivants et son article 34,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2013-23 du 10 juin 2013 modifiée notamment par la délibération n° 2016- du 28 novembre 2016 fixant le régime indemnitaire des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu le budget de l'exercice 2018,

Vu les avis du comité technique de service en date du 16 octobre 2018 et du comité technique général en date du 7 novembre 2018.

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup> : DECIDE**, à l'unanimité,

de créer les cinq emplois suivants :

- un emploi d'administrateur hors classe
- trois emplois d'attaché
- un emploi d'ingénieur

de supprimer les six emplois suivants :

- un emploi de technicien.
- un emploi d'administrateur.
- deux emplois de rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Article 2 : DECIDE**, à l'unanimité, la création d'un emploi d'attaché afin de préparer la mise en conformité de l'établissement au RGPD et d'autoriser pour cet emploi, le recrutement par contrat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable le cas échéant par reconduction expresse, sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le candidat recruté devra pouvoir justifier d'un niveau d'études universitaires au moins équivalent à un master, et si possible d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires ou proches. La rémunération sera déterminée selon le profil et l'expérience du candidat par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux attachés territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

**Article 3 : DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, comptes 63 et 64.

**Article 4 : FIXE**, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du centre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 :

<b>EMPLOIS BUDGETAIRES</b>	<b>Nombre</b>
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur hors classe	1
Administrateur	3
Directeur territorial	11
Attaché principal	16
Attaché territorial	46
Cadre d'emplois des attachés	1
Attaché, attaché principal ou directeur	1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	23

Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	14
Rédacteur	24
Cadre d'emplois des rédacteurs	2
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	24
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	28
Adjoint administratif	17
Bibliothécaire principal	1
Bibliothécaire	2
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	7
Ingénieur	32
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Technicien	2
Agent de maîtrise principal	4
Agent de maîtrise	3
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
Médecin (médecine préventive)	15
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	2
Infirmier en soins généraux hors classe	1
Infirmier en soins généraux de classe normale, ou de classe supérieure ou hors classe	2
Infirmier de classe supérieure (catégorie B)	1
Assistant socio-éducatif principal	10
Assistant socio-éducatif	4
Assistant socio-éducatif ou assistant socio-éducatif principal	2
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>309</b>

Le Président,

Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne